



COMMUNIQUÉ COMWNIONE

4 mars 2021

Après celle du CD44, la démocratie participative à Sant Nazer : un leurre !

Le droit d'interpellation citoyenne est un nouvel outil démocratique mis en place en 2019 par le maire de Saint Nazaire.

2500 signatures sont donc nécessaires pour qu'un sujet soit mis à jour d'un conseil municipal.

Les faits :

Avec ses militants de St Nazaire, Bretagne Réunie s'est donc approprié cet outil pour que le Conseil municipal reconnaisse l'identité bretonne de Saint Nazaire.

Une pétition comprenant 8 points pour la pleine reconnaissance de l'identité bretonne de Saint Nazaire et signées par 3650 nazairiens a été collectée en un peu plus d'un mois seulement.

Celle-ci a été déposée en mairie le 12 juin 2019.

Le 22 novembre 2019 Le conseil municipal avait débattu des 8 points posés mais rien de concret n'en était ressorti.

Malgré les relances, le dossier étant resté sans réponse Bretagne Réunie a informé la presse le 15 décembre 2021.

Un an après cette volte-face, le 12 janvier 2022, Mr Ray, adjoint à la culture, nous informait d'un rejet quasi total des promesses électorales, à l'exception de l'ouverture d'une classe bilingue à l'école Gambetta.

Il a fallu attendre le 25 janvier 2022, soit deux ans et demi, pour que le Maire de Saint Nazaire nous signifie par écrit que le débat était clos !

Bretagne Réunie attend donc une explication claire de la part du Maire Samzun sur le non-respect de ses engagements concernant la démocratie participative.

En conclusion :

Bretagne Réunie a en mémoire sa pétition citoyenne dite des « 100 000 » classée « sans suite » en 2018 par le Président du Conseil départemental, Philippe Grosvalet.

Au vu de c'est deux dénis de démocratie, Bretagne Réunie s'interroge vivement sur l'honnêteté « démocratique » de ces 2 acteurs locaux ainsi que de leur parti politique.

Par conséquent, Bretagne Réunie enjoint le maire de Saint Nazaire de tenir ses engagements et sollicite le Président du CD44, Monsieur Ménard, d'organiser une consultation des électeurs de son département sur la nécessité ou non de réunifier la Bretagne, puisque c'est encore de sa compétence.